



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

17/01/2007

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée de 5 ans à compter du 01/02/2002 par arrêté du 16/01/2002.

HELIKIT 75 mg, poudre pour solution buvable
CIP : 343 132-1

Laboratoires MAYOLY SPINDLER

urée ¹³C
acide citrique anhydre

Liste I

Date de l'AMM : 29/05/1997 - Dernier rectificatif d'AMM : 29/03/2006

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indications Thérapeutiques :

Diagnostic *in vivo* de l'infection à *Helicobacter pylori*, notamment le contrôle de l'éradication.
Il convient de se référer aux recommandations officielles pour la prise en charge des infections à *Helicobacter pylori*.

Posologie : cf. R.C.P.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune nouvelle donnée.

Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et leurs modalités de prise en charge ont été prises en compte^{1,2}. Elles ne sont pas susceptibles de modifier l'appréciation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par cette spécialité reste important dans les indications de l'A.M.M.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et aux posologies de l'A.M.M.

Conditionnement : Il est adapté aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 65%

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé

¹ CANARD J.M. et al. Recommandations de la SFED. Places respectives de l'endoscopie et du test respiratoire dans le diagnostic et le contrôle de l'éradication d' *Helicobacter pylori*. Septembre 2003.

² Conférence de consensus *Helicobacter pylori* Révision 99. Conclusions et recommandations révisées du groupe de travail. *Gastroenterol Clin Biol* 1999 ; 23 : C95-C104